

CRITERES D'EVALUATION DU PLP

Une fois le plan local de propreté rédigé et transmis à la Région wallonne, un jury établira une évaluation de ce dernier selon les critères d'évaluation repris ci-dessous, issus de l'annexe de l'AGW. Seule une évaluation favorable du plan local de propreté permettra à la commune de bénéficier du subside proposé.

- ⊕ Un chef de projet / référent PLP et un élu sont désignés.
- ⊕ La composition du comité de pilotage est précisée.
- ⊕ Les caractéristiques de la commune sont précisées ; le type d'habitat (collectif, individuel), la typologie de la commune ainsi que les caractéristiques et l'évolution de la population (notamment la part de la population saisonnière : touristes, étudiants, ..).
- ⊕ Le diagnostic de la situation actuelle est réalisé : les mécanismes de gestion de la propreté en place sont explicités et les actions déjà entreprises sont listées.
- ⊕ Les points faibles et les pistes d'améliorations sont identifiés.
- ⊕ Les résultats d'au moins une campagne de mesure de la propreté publiques réalisées avec l'outil Clic-4-WaPP sur l'ensemble des tronçons du plan d'échantillonnage sont fournis.
- ⊕ Des acteurs partenaires pertinents pouvant appuyer des actions à engager pour améliorer la propreté publique sont identifiés.
- ⊕ Une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) est formalisée.
- ⊕ Au minimum un arbre à problèmes et à solutions est établi.
- ⊕ Les lieux et/ou les nuisances à cibler prioritairement dans le plan sont définis, les différents types de nuisances sont finement identifiés.
- ⊕ La conclusion du diagnostic alimente de manière utile la présentation des objectifs globaux de la commune (stratégie communale).

Des objectifs de résultats en matière de propreté sont fixés par nuisance et par lieu-cible et assortis d'indicateurs.

Des objectifs de moyen en matière de propreté sont fixés par nuisance et par lieu-cible et assortis d'indicateurs.

Le lien entre les objectifs de résultats et les objectifs de moyens est explicité.

Le lien entre les objectifs poursuivis et les besoins et freins identifiés dans le diagnostic est explicité. Le niveau d'ambition des objectifs (= valeur cible) est justifié.

- ⊕ La conclusion du diagnostic alimente de manière utile la présentation des actions du plan.

Un lien est fait entre les conclusions issues du diagnostic et les actions retenues.

Toutes les actions proposées sont en lien avec des problèmes de propreté identifiés dans les diagnostics. Si ce n'est pas le cas pour certaines actions, une justification est apportée.

- ⊕ Le lien entre les actions, leurs objectifs spécifiques et les objectifs du plan est précisé.

Pour chaque action, des objectifs de résultats et de moyens sont proposés et assortis d'indicateurs, le lien entre les objectifs de résultats et les objectifs de moyens des actions est explicité.

Pour chaque action un détail des moyens financiers, humain et matériels nécessaires est présenté ainsi que la période de réalisation. Les moyens sont cohérents avec les actions et les objectifs retenus.

Des acteurs s'impliquent à l'échelle des actions : leurs rôles dans les actions du plan est précisé.

- ④ Une valorisation du temps homme est présentée (en heures, jours ou ETP), les moyens budgétaires sont listés à l'échelle du plan.
- ④ Un groupe d'indicateurs est prévu pour le plan. Les méthodes de mesure des indicateurs sont explicitées. Les sources des méthodes de mesure et les années ou périodes de référence sont précisées.